

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Il est demandé de renseigner une attestation par Point de comptage et d'estimation (PCE) ou par sous-station

1. Informations relatives au client concerné :

Raison sociale / Nom du client : Imax gestion - Cabinet Metton

Référence du contrat : C0262

Nom du site : Résidence Les Ormes

Adresse du site : 6-12 avenue Jean Moulin 93100

PCE/sous-station (1) : GI112124

Nom du gestionnaire du site (1) : CABINET IMAX GESTION

Adresse du gestionnaire du site (1) : 11 RUE DU MARCHE SAINT HONORE - PARIS 1ER

Code NAF client (1) :

Numéro SIRET du client (1) :

Code NAF gestionnaire (1) :6832A

Numéro d'enregistrement au registre des copropriétés (1) :AE7757420

2. Déclarations du client

Je soussigné, **Hicham el Mokhtari Cabinet Imax GESTION**....., représentant (2) : le syndicat des copropriétaires du [adresse] **Résidence les Ormes sis 6 à 12 avenue Jean Moulin - 93100 Montreuil**... le bailleur [nom du bailleur] le gestionnaire d'un établissement ou lieu visé à l'article 10 du décret n°2022-514 du 9 avril 2022 relatif à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix du gaz naturel [nom du gestionnaire]

le résident d'une maison individuelle directement raccordée à un réseau de chaleur :

- atteste sur l'honneur appartenir à l'une des catégories de clients mentionnée (2) au deuxième alinéa de l'article 2 / article 10 du décret n° 2022-514 du 9 avril 2022 relatif à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix du gaz naturel ;
- atteste sur l'honneur que le bâtiment dont je suis (2) ~~propriétaire / gestionnaire / résident (maison individuelle directement raccordée à un réseau de chaleur)~~ est affecté à **100 %** (3) à (2) usage d'habitation (parties communes et parties privatives) / des espaces de logement et d'hébergement de personnes physiques au sein des établissements et lieux dont je suis gestionnaire (article 10 du décret n°2022-514 du 9 avril 2022 précité) ;
- m'engage à informer (2) ~~les consommateurs résidentiels / les copropriétaires dudit bâtiment~~ que la société **PROCHALOR** fournisseur de gaz naturel / en charge de l'exploitation / de la chaufferie collective / du réseau de chaleur auquel le bâtiment est raccordé (2), a demandé en leur nom et pour leur compte, les aides versées par l'Etat en application du décret n° 2022-514 du 9 avril 2022, à les imputer sur les comptes-clients concernés et à utiliser à cette fin les informations fournies dans le présent formulaire (rayer cet alinéa si application de l'article 10 du décret 2022-514 du 9 avril 2022 précité ou maison individuelle directement raccordée à un réseau de chaleur).

Je reconnais avoir pris connaissance des obligations m'incombant au titre du décret précité relatives :

- à l'imputation du montant des aides perçues dans les coûts mis à la charge des consommateurs résidentiels éligibles (rayer cet alinéa si application de l'article 10 ou maison individuelle directement raccordée à un réseau de chaleur),
- au remboursement des trop-perçus le cas échéant (2) à mon fournisseur de gaz naturel / au gestionnaire de la chaufferie collective / au gestionnaire du réseau de chaleur auquel le bâtiment est raccordé,

et y adhérer sans réserve.

J'ai été informé que la réception de la présente attestation par (2) le fournisseur / le gestionnaire moins de dix (10) jours ouvrés avant les échéances fixées au I et au II de l'article 7 du décret n° 2022-514 du 9 avril 2022 précité entraîne un risque de non-traitement de ma demande.

Nom et qualité du signataire : **Hicham el Mokhtari - Gestionnaire de copropriété**

Fait le **15 avril 2022**..... à **MONTREUIL**



(1) Si applicable.

(2) Rayer la (les) mention(s) inutile(s).

(3) En application du I.3°f) de l'article 7 du décret n° 2022-514 du 9 avril 2022.